



COMITE TECHNIQUE ETABLISSEMENT

Le 7 mars 2018

Présidé par Véronique BORZEIX, Directrice Générale Adjointe

L'alliance CFTC-MAE – EFA-CGC représentée par Catherine ERNOULT-TOMASSO (titulaire) et Christine KLICH (suppléante)

Vote au CTM¹ du MAA²

Aux prochaines élections professionnelles qui se dérouleront le 6 décembre 2018, les agents de FranceAgriMer vont, pour la première fois, voter au Comité Technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les périmètres des champs de compétence ne sont pas encore définis.

La CFTC-MAE et EFA-CGC siègent depuis 8 ans, au sein de l'alliance du Trèfle, au CTM du MAA. L'alliance CFTC-MAE - EFA-CGC, est favorable au vote des agents de FranceAgriMer au CTM où sont discutés des sujets qui les concernent, néanmoins elle reste attachée au dialogue social de proximité pour les agents du siège comme pour ceux des régions. C'est pourquoi nos deux syndicats ont cosigné la motion dont vous trouverez une copie à la fin de ce compte rendu.

L'apprentissage à FranceAgriMer

FranceAgriMer a d'excellentes remontées sur l'apprentissage pratiqué au sein de l'Etablissement. Les organismes partenaires des apprentis remercient et félicitent FranceAgriMer pour les formations données. Les apprentis eux même, pour plus de la moitié, souhaitent être embauchés à la fin de leur apprentissage par FranceAgriMer. Cette année deux apprentis se verront proposer un contrat. Le MAA participe financièrement à ces apprentissages.

L'alliance CFTC-MAE - EFA-CGC se félicite de ces résultats.

Point d'étape sur les entretiens professionnels

65 % des entretiens sont en cours, dont 18 % sont finalisés donc signés par les deux parties.

Les entretiens doivent être terminés le 31 mars.

L'alliance CFTC-MAE - EFA-CGC rappelle qu'un entretien se prépare aussi bien par les évalués que par les évaluateurs. Le fait qu'il y ait une date butoir ne peut pas être un motif d'entretien sans convocation en amont.

¹ CTM : Comité Technique Ministériel

² MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Point d'étape sur le questionnaire qualité de vie au travail

Le questionnaire a été mis en ligne le 9 février et prend fin le 9 mars. Il y a eu plusieurs rappels.

Le taux de réponse est de 50% ce qui est un score honorable du fait du nombre important de questions : 200, mais néanmoins en baisse par rapport à l'enquête 2012.

Le prestataire a une petite semaine pour faire la synthèse du questionnaire. La Commission Stress et harcèlement sera mise en place avant fin mars afin de commencer le travail d'analyse des résultats et de définir un plan d'action.

L'alliance CFTC-MAE - EFA-CGC sera représentée par Catherine ERNOULT-TOMASSO et Christine KLICH. L'alliance sera attentive à ce que le plan d'action prenne en compte la comparaison avec l'enquête précédente et permette d'ajuster les actions engagées ou à engager.

Présentation des modifications de la charte utilisateur

La charte concerne l'utilisation des ressources informatiques et des moyens de télécommunication au siège.

Les agents en région doivent se rapprocher de celle du Ministère.

Nicolas BERTHET informe le comité des modifications qui vont être apportées à cette charte.

FranceAgriMer s'engage dans le maintien de la certification de la norme ISO 27001 obtenue en 2017. Cette certification est très importante pour l'établissement car elle conditionne le maintien de l'agrément de FranceAgriMer en qualité d'organisme payeur. Des auditeurs visiteront l'établissement du 19 au 21 mars inclus ainsi que le 23 mars. Ils seront présents à Libourne le 22 mars. Il est demandé aux agents d'être très vigilants quant à l'application des règles déjà en vigueur dans l'établissement, entre autres :

- Laisser les portes coupe-feu fermées et ne pas empêcher leur fermeture par des cartons ;
- Passer son badge pour entrer et ne pas prêter son badge pour permettre à un visiteur d'entrer sans passer par l'accueil ;
- Se soumettre au contrôle des sacs aux entrées.

COP³ et EGA⁴

Le COP 2015-2017 a été honoré.

Le nouveau COP, d'une durée de 5 ans (au lieu de 4 pour le dernier) sera une continuité du précédent. Il sera accompagné d'un projet d'établissement sur 4 axes :

- Être un opérateur exemplaire de l'Etat et privilégier la qualité de service ;
- Continuer et renforcer la confiance de tiers en développant la fourniture d'informations économiques ; d'analyses et d'expertises ;
- Moderniser la fonction de concertation au sein de l'établissement ;
- Poursuivre la modernisation et l'optimisation de l'efficacité de l'organisation interne.

Le COP sera soumis au CA de novembre 2018 et le projet d'établissement au CA de mars 2019.

Fermeture de l'établissement

A ce jour la fermeture de FranceAgriMer lors des ponts du mois de mai n'est pas d'actualité car les autres établissements n'ont pas les mêmes jours de fermeture.

³ COP : Contrat d'Objectifs et de Performance

⁴ EGA : Etats Généraux de l'Alimentation

Déménagement à Montpellier

Il n'y a pas de nouvelle information concernant ce dossier. 3 questions sortent du lot :

- Le nombre de places de parking qui doit correspondre à la quote-part financière de FranceAgriMer. La gestion par service pourra être organisée par Pierre LABRUYER, chef du Service FranceAgriMer à Montpellier ;
- La restauration : pour l'instant pas de restaurant prévu. Il y a un espoir de bénéficier d'un restaurant d'un des autres établissements qui s'installent.
- Pour le mobilier, La direction a donné son accord pour une dotation à la hauteur des besoins.

Les copieurs choisis ne semblent pas correspondre aux attentes. Le Secrétaire Général de la DRAAF demande à intégrer notre marché « copieur ».

La direction va rencontrer prochainement le DRAAF, monsieur Pascal AUGIER. Les groupes de travail vont continuer à travailler sur ce sujet.

L'alliance CFTC-MAE – EFA-CGC reste vigilante sur cette question du changement de site afin que les agents puissent le vivre dans les meilleures conditions.

Episode neigeux

Suite à l'épisode neigeux, certains agents ont des difficultés à faire appliquer les décisions prises par la direction relatives à l'aménagement du temps de travail..

La direction va faire un rappel au prochain CODIR

L'alliance CFTC-MAE – EFA-CGC est attachée à ce tous les agents concernés bénéficient effectivement de ces mesures et soient traités de façon équitable.

En cas de difficulté, les agents peuvent prendre contact avec le SRH.

Refus d'apurement sur la viticulture

Suite à la mission de la C3OP⁵ il y a eu un refus d'apurement dont l'une des causes est le paiement hors délais. Une mission sera mise en place pour en connaître les causes afin de diminuer les apurements. Plusieurs pistes sont envisagées. Le travail les fins de semaine et le soir n'en fait pas partie.

La direction a fait remonter au MAA une cohérence entre la baisse des effectifs et l'augmentation des apurements.

L'alliance CFTC-MAE – EFA-CGC, qui ne cesse d'alerter sur les conséquences de la baisse des effectifs, ne peut que partager cette analyse.

Vos représentants :

- ✓ **Pour la CFTC** : Catherine ERNOULT-TOMASSO, 01 73 30 31 18 (catherine.tomasso@franceagrimer.fr) et Christine KLICH 01 73 30 21 18 (christine.klich@franceagrimer.fr)
- ✓ **Pour la CGC** : Olivier POUSSIN, 06 77 88 97 64 (olivier.poussin@efa-cgc.com)

⁵ C3OP : Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs

COMITE TECHNIQUE FRANCEAGRIMER DU 07/03/2018

MOTION SUR LE CHAMP DE COMPETENCE DU COMITE TECHNIQUE DE FRANCEAGRIMER

Les organisations syndicales représentatives de l'établissement sont très inquiètes de l'absence de précisions quant aux périmètres de compétences respectifs du Comité Technique de FranceAgriMer et du Comité Technique Ministériel.

Les organisations syndicales de l'établissement sont profondément attachées à un dialogue social de proximité seul garant de la prise en compte des spécificités de notre établissement et de ses personnels. Nous n'accepterons pas que des décisions soient tranchées par nos tutelles sans discussions préalables avec les organisations syndicales de FranceAgriMer.

Nous exigeons que soient conservés dans le champ de compétences du Comité Technique de FranceAgriMer, principalement les points suivants :

- L'organisation générale des services de l'établissement aussi bien au siège qu'en régions,
- Les moyens de fonctionnement des services territoriaux de FranceAgriMer avec les budgets dédiés,
- Le RIALTO de FranceAgriMer applicable au siège et en régions,
- Le maintien du comité d'action sociale avec les mêmes moyens et les mêmes compétences,
- Le maintien des moyens et droits syndicaux.

Par ailleurs, nous demandons à conserver un espace de concertation concernant les régimes indemnitaires pour FranceAgriMer.